

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 v

Feux de route 2/CR (E) Avertisseur optique S. feux de

Feux de croisement 2/CR (E) Feux de position 2/A(E) route

Feux de gabarit §) Feux de brouillard -

Avertisseur 1/électrique (1-ton) Niv. sonore 95 dB/A)

Essuie-glace 2/électriques (1-vitesse) Lave-glace oui

Feux arrières 2/ULO K 33255 Catadioptrés AR= 2/I (E)

Feux stop 2/ULO K 33255 Feux de recul -

Eclair. plaque contr. §) Plaque forme haute/oblongue

Rétroviseur 2/de chaque côté Indic. vitesse KIENZLE TC0

Indic. direction clign. 4 [11-4/7 BK2

AV 2/HELLA K22715 Patér. §) AR 2/ULO K 33255

Avert. clign. AV. lampe-témoin Lampes de travail -

1 cale d'arrêt 300 x 260 x 180

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Camion

Marque & type HANOMAG-HENSCHEL F 76

Homologation n° CH 3401 76

Forme de la carr.

Places ass. : Total 3 (3 avant)

Poids à vide sel. vhc. Carburant D

cv 21,66

Charge utile sel. vhc. Cylindrée 4255 cm³

Poids total 7500 Poids de l'ensemble

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = 542 02 060

§) Equipement et diamètre de braquage : à contrôler lors de l'immatriculation.

Feux de gabarit obligatoires .

*) <u>Modèles</u>	<u>empattement</u>	<u>longueur</u>	<u>porte à faux AR</u>
	3500	5080	900
	3900	5670	1090
	4150	6120	1290
	4750	7120	1690

Lieu et date de l'expertise

Aesch, 22.4.71 / 2.7.71

La commission d'expertise

CL